



République Française
Liberté, Egalité, Fraternité

Département du Loiret
Arrondissement d'Orléans
Commune d'Ingré

DECISION N° DC.24.044
portant sur

L'attribution d'un marché public de travaux relatif à l'aménagement d'une
cours « oasis » à l'école élémentaire du groupe scolaire du Moulin à Ingré
Lot 2 « préaux »

Le Maire,

Vu l'article L. 2122-22 du Code général des collectivités territoriales relatif à la délégation du conseil municipal au Maire,

Vu le Code de Commande Publique,

Vu la délibération du conseil municipal en date du 28 mai 2020 autorisant le Maire à prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et des accords-cadres d'un montant inférieur au seuil de marchés formalisés défini régulièrement par décret ainsi que toute décision concernant les avenants, lorsque les crédits sont inscrits au budget,

DECIDE

Article 1^{er} : Un marché est passé avec la société TEXABRI – 714 Route du Barrage 38121 REVENTIS VAUGRIS, concernant l'aménagement d'une cours « oasis » à l'école élémentaire du groupe scolaire du Moulin à Ingré pour le lot n°2 « préaux » pour un montant estimé à 45 954,00 € HT soit 55 144,80 € TTC.

Le marché est conclu à compter de sa date de notification jusqu'à la réception complète des travaux.

Article 2 : La dépense sera imputée sur les crédits inscrits au budget de la commune.

Article 3 : Monsieur le Maire s'engage à rendre compte à la prochaine réunion du conseil municipal de la présente décision.

Article 4 : Le Maire certifie le caractère exécutoire de la présente décision qui peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de sa notification et de sa transmission au représentant de l'Etat.

Article 5 : La présente décision sera transcrite au registre des décisions du Maire.

Article 6 : Le Maire d'Ingré est chargé de l'exécution de la présente décision dont une ampliation sera adressée à :

- Madame la Préfète du Loiret et de la Région Centre-Val de Loire,
- Monsieur le Receveur Percepteur d'Ingré

A Ingré, le 29 mai 2024

 Le Maire
Christian DUMAS

Certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte qui a été :
Transmis au représentant de l'Etat le : 29 mai 2024
Publié ou notifié-le : 29 mai 2024
Informe que le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication.

Bordereau d'acquittement de transaction

Collectivité : VILLE INGRE
Utilisateur : LE TUMELIN Sylvie

Paramètres de la transaction :

Numéro de l'acte :	DC_24_044
Objet :	L'attribution d'un marché public de travaux relatif à l'aménagement d'une cours « oasis » à l'école élémentaire du groupe scolaire du Moulin à Ingré - Lot 2 « préaux »
Type de transaction :	Transmission d'actes
Date de la décision :	2024-05-29 00:00:00+02
Nature de l'acte :	Actes réglementaires
Documents papiers complémentaires :	NON
Classification matières/sous-matières :	1.1 - Marchés publics
Identifiant unique :	045-214501694-20240529-DC_24_044-AR
URL d'archivage :	Non définie
Notification :	Non notifiée

Fichiers contenus dans l'archive :

Fichier	Type	Taille
Enveloppe métier Nom métier : 045-214501694-20240529-DC_24_044-AR-1-1_0.xml	text/xml	990 o
Document principal (Acte réglementaire) Nom original : DC.24.044 - décision Cours Oasis Elémentaire Moulin Lot 2.pdf Nom métier : 99_AR-045-214501694-20240529-DC_24_044-AR-1-1_1.pdf	application/pdf	126.5 Ko

Cycle de vie de la transaction :

Etat	Date	Message
Posté	29 mai 2024 à 14h27min29s	Dépôt initial
En attente de transmission	29 mai 2024 à 14h27min59s	Accepté par le TdT : validation OK
Transmis	29 mai 2024 à 14h28min02s	Transmis au MI
Acquittement reçu	29 mai 2024 à 14h28min11s	Reçu par le MI le 2024-05-29